

fondeurs de Dieu. Et le Fils unique lui-même rend grâces à son Père de ce qu'il a caché ces choses aux sages et aux prudents, et les a révélées aux petits (1) "

Aussi l'ordre surnaturel est irréductible à l'ordre naturel, parce que ce qui est essentiellement au-dessus de la raison naturelle ne saurait être compris par elle avec évidence. Les mystères révélés demeurent toujours obscurs en eux-mêmes et voilés des ombres de la foi; l'intelligence ne les admet pas à cause de leur évidence intrinsèque, parce qu'elle les entend comme 2 et 2 font 4, mais à cause de la révélation même, sur l'autorité de Dieu qui les a manifestés à l'homme. "Jamais, dit le concile, la raison ne peut être rendue capable de les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Car les mystères divins par leur nature même dépassent tellement l'intelligence créée, que même livrés par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent cependant couverts d'un voile et comme enveloppés d'obscurité, tant que nous faisons notre pèlerinage de la vie présente loin du Seigneur, car nous marchons dans la foi et non dans la claire vue (2)."

Le théologien ne peut donc produire la foi aux mystères comme le philosophe produit l'assentiment aux vérités naturelles par des démonstrations évidentes, comme le physicien ou le chimiste par des observations ou des expériences. La foi, dit le concile du Vatican, "est une vertu surnaturelle, par laquelle nous croyons, sous l'inspiration et par le secours de la grâce de Dieu, que tout ce qu'il a révélé est vrai, non point à cause de l'évidence intrinsèque des choses perçue par la lumière surnaturelle de la raison, mais à cause de l'autorité de celui qui l'a révélé, Dieu, qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper. (3) " Les vérités surnaturelles sont démontrées sans doute d'une façon péremptoire,

(1) Hoc quoque perpetuus Ecclesie catholice consensus tenuit et tenet, duplicem esse ordinem cognitionis, non solum principio, sed objecto etiam distinctum: principio quidem, quia in altero naturali ratione, et altero fide divina cognoscimus; objecto autem, quia præter ea, ad quæ naturalis ratio pertingere potest, credenda nobis proponuntur mysteria in Deo abscondita, quia nisi revelata divinitus, innotescere non possunt.... Const. de fide, cath. cap. IV

(2) Nunquam tam idonea redditur ad ea perspicenda instar veritatum quæ proprium ipsius objectum constituunt. Divina enim mysteria suapte natura intellectum creatum sic excedunt, ut etiam revelatione tradita et fide suscepta, ipsius tamen fidei volumine contexta et quadam quasi caligine obvoluta maneant, quamdiu in hac mortali vita peregrinamur à Domino per fidem enim ambulamus et non per speciem, *Ibid.*

(3) Hanc vero fidem, quæ humanæ salutis initium est, Ecclesia catholica profetur virtutem esse supernaturalem, quæ Dei aspirante et adjuvante gratia ab eo revelata vera esse credimus, non propter intrinsecum rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam, sed propter auctoritatem Dei revelantis, qui nec falli nec fallere potest. Const. de fide cath. cap. III.